



Société Versaillaise des Artistes d'Île de France

Salon de VERSAILLES

154^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 4 au dimanche 17 novembre 2019

Au Carré à la Farine à Versailles

RÈGLEMENT DU SALON

Le salon sera ouvert tous les jours **du mardi 5 novembre au dimanche 17 novembre 2019 de 12h à 19h.**
Le Vernissage aura lieu le mercredi 6 novembre de 18h30 à 21h (*ouverture exceptionnelle du salon à 13h*).

Inscription

Le dossier complet d'inscription (*photos numériques, 2 chèques, le bulletin et l'enveloppe timbrée*) doit être impérativement envoyé **avant le vendredi 2 septembre 2019** à la secrétaire :

Véronique Skrotzky

4 Place de l'Église – 78430 Louveciennes

salondeversailles@svaif.fr

Admission des œuvres

Peintures Dessins Gravures Aquarelles : le format ne pourra excéder le 50F (116 x 89 cm) simple baguette comprise (les cadres avec moulures sont interdits). L'œuvre devra posséder un système d'accrochage fiable.

Sculptures : leurs socles seront fournis par la mairie.

Le petit format : dimensions imposées 1F (22x16cm) simple baguette comprise, la sculpture ne pourra excéder 20cm de hauteur.

Sélection des œuvres

Toutes les œuvres seront soumises à l'examen du jury composé de la présidence du SVAIF et des Invités d'Honneur. **Seules les œuvres sélectionnées par le jury pourront être exposées**, les décisions seront sans appel. Toute copie ou toute œuvre tirée d'un original sera refusée.

Les artistes peuvent présenter 3 œuvres et un petit format au jury :

- **Jusqu'à 3 œuvres** peuvent être sélectionnées pour les artistes professionnels (ayant un numéro de Siret).
- **1 oeuvre et éventuellement 1 petit format** peuvent être sélectionnées pour les artistes amateurs (le petit format seul ne pourra pas être sélectionné).

Joindre au dossier d'inscription une enveloppe timbrée (3 timbres tarif réduit), portant vos nom et adresse pour la réponse du jury qui contiendra aussi 10 invitations.

La sélection des œuvres par le jury se fera uniquement sur photos numériques en couleur. Il est impératif d'envoyer les photos de toutes les œuvres (y compris le petit format), par email, CD, clé USB ou site de téléchargement (wetransfer.com) avant la cloture des inscriptions.

Pour la réalisation du catalogue, **les photos doivent être en haute définition** (résolution 300 dpi) et **correctement renommées** en comportant : le nom de l'artiste – le titre de l'œuvre – le format – le prix

Exemple : [artiste_titre-de-l'oeuvre_format_prix.jpg](#) (et non pas DCS300.jpg)

Cotisations – Droits d'accrochage

Le règlement des droits devra être effectué en **2 chèques** établis à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Île de France :

- **Droit d'inscription : 40 €** (20 € de cotisation annuelle à l'association + 20 € de frais de dossier)
- **Droit d'accrochage : 40 €**

Pour les moins de trente ans, les droits sont réduits à 40 € (20 € de cotisation et 20 € de droit d'accrochage).

Dans le cas d'un refus du jury, le droit d'accrochage sera remboursé.



Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France

Salon de VERSAILLES

154^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 4 au dimanche 17 novembre 2019

Au Carré à la Farine à Versailles

Vente des œuvres

En cas de vente des œuvres, un don de 20% pour les peintures, 15% pour les sculptures, 10% pour les petits formats sera offert à l'Association pour lui permettre de continuer sa tâche culturelle.

Prix de vente du petit format :

- 120 € pour les peintures
- 200 € pour les sculptures en terre, plâtre et résine
- 600 € pour les sculptures en pierre et en bronzes

Assurance

Les œuvres déposées le sont aux risques du déposant, tant en ce qui concerne les dégradations qui pourraient leur être causées que les vols dont elles pourraient faire l'objet.

Il appartient à l'exposant de contracter une assurance individuelle.

Dépôt des œuvres

Les œuvres sélectionnées seront déposées le **lundi 4 novembre 2019 de 10h à 13h** au Carré à la farine, 70 bis, rue de la Paroisse place du Marché Notre Dame, 78000 VERSAILLES.

Chaque œuvre devra porter au dos le nom de l'artiste et son titre (en lettres capitales).

Les œuvres sans système d'accrochage et les sous-verres avec pinces seront refusés ; les cadres avec moulure sont refusés pour les toiles.

L'exposant s'engage à ne pas retirer son œuvre avant la fin du Salon, ni à la changer de place, sous peine d'exclusion de la Société.

Permanence

Dans la mesure du possible, il est demandé à chaque artiste de participer au moins à une permanence. Une présence active est l'occasion pour chacun d'échanger avec les artistes et les visiteurs intéressés.

Retrait des œuvres

Les œuvres devront être retirées impérativement **le dimanche 17 novembre de 18h à 20h (fermeture de la salle)**.

Passé ce délai les œuvres seront remises à une société de garde-meuble (la société Bacle) qui facturera à l'artiste les frais de garde et de transport de son œuvre. L'association décline toute responsabilité.

Prix et récompenses

Les prix suivants seront décernés :

- Prix et achat de la ville de VERSAILLES
- Prix du Salon (150 €)
- Prix du Comité (150 €)
- Prix de Sculpture (150 €)
- Prix de l'œuvre sur papier (150 €)
- Prix de dessin (150 €)
- Prix de peinture
- Prix jeune artiste

Dates à retenir

Lundi 4 novembre 2019 : dépôt des œuvres de 10h à 13h au Carré à la Farine (*aucun dépassement admis*)

Mardi 5 novembre 2019 : ouverture du salon

Mercredi 6 novembre 2019 : vernissage de 18h30 à 21h (*ouverture exceptionnelle du salon à 13h*)

Dimanche 17 novembre 2019 : retrait impératif de toutes les œuvres de 18h à 20h (*fermeture de la salle*).



Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France

Salon de VERSAILLES

154^e SALON de VERSAILLES

Du lundi 4 au dimanche 17 novembre 2019

Au Carré à la Farine à Versailles

Présidente : Françoise Frugier | Vice président : Raphaël Mallon

Invités d'Honneur : Elisabeth Oulès & Daniel Lacomme

BULLETIN DE PARTICIPATION ADHÉRENT AU SALON

Nom :

(en capitales)

Prénom :

Pseudonyme :

(pour le catalogue)

Age :

(pour les moins de 30 ans)

N° Maison des Artistes ou N° Siret :

Adresse :

Tél :

Mobile :

e.mail :

Site Web :

N°	Titre de l'œuvre	Peinture ou sculpture	Technique	Format / Taille (Larg. Haut. Prof)	Prix de vente (€)
1					
2					
3					
Petit format					

Aucun changement de titre ou de prix après le jour du dépôt des œuvres

	Numéro de chèque	Banque	Montant
Chèque n°1			
Chèque n°2			

Merci de vérifier que votre dossier est complet :

- Le bulletin de participation rempli et signé
- Deux chèques à l'ordre de la Société Versaillaise des Artistes d'Ile de France
- Une enveloppe portant vos nom et adresse avec 3 timbres tarif réduit (pour la réponse du jury et 10 invitations).

Les fichiers des photos correctement renommés ont été envoyées le ... / ... / 2019

- Par mail au salondeversailles@svaif.fr (via un site de téléchargement, ex : wetransfer.com)
- Sur CD ou clé USB

Le dossier complet doit être envoyé avant le 2 septembre 2019 à l'attention de

Véronique Skrotzky – 4, place de l'Eglise – 78430 Louveciennes

Je soussigné(e) déclare accepter intégralement le règlement du 154e Salon de Versailles dont j'ai pris connaissance.

Fait à le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »